

# Le point sur...

## La 17<sup>e</sup> conférence des Nations unies sur les changements climatiques (Durban, 28 novembre – 9 décembre 2011)

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)



→ La plate-forme de Durban pour une action renforcée

L'accord prévoit la création d'une « plate-forme de Durban pour une action renforcée ». Celle-ci trace la feuille de route que l'UE défendait : un groupe de travail ad hoc sera constitué début 2012 pour élaborer un accord ayant force juridique et englobant tous les pays du monde, au plus tard en 2015 pour une entrée en vigueur en 2020. C'est la première fois que tous les pays du monde se retrouveront au sein d'un accord de portée contraignante organisant concrètement la lutte contre le changement climatique.

L'Union européenne et ses partenaires (notamment la Norvège et la Suisse) s'engagent dans une deuxième période du protocole de Kyoto, pour assurer la transition vers un accord universel. Les modalités de cette deuxième période (durée d'engagement, objectifs précis de réduction) seront déterminées en 2012.



Deux ans après Copenhague, la conférence de Durban est une étape déterminante des négociations sur le changement climatique. Pour la première fois, l'ensemble des pays a souscrit à une feuille de route menant à un accord mondial en 2015. Cette feuille de route Durban prend ainsi le relais du plan d'action de Bali adopté en 2007. Elle ouvre la voie à l'adoption d'un régime prenant en compte les réalités économiques d'aujourd'hui et le riche héritage de 20 ans de travaux de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

L'enjeu de cette conférence était double : d'une part, mettre en œuvre les accords de Cancun, notamment la décision de lancement du Fonds Vert ; d'autre part, s'accorder avec les 195 Parties à la Convention sur l'avenir du régime international après 2012.

Sur ces deux points, Durban a obtenu des résultats concrets. L'avenir du Protocole de Kyoto est assuré : les modalités d'engagement dans une deuxième période seront fixées en 2012. Parallèlement, toutes les parties à la CCNUCC se sont engagées à conclure d'ici 2015 un accord universel doté de force juridique qui devra entrer en vigueur en 2020 au plus tard et permettre une lutte efficace et mondiale contre le changement climatique.

### Ce qu'il faut savoir

La conférence de Durban a permis d'enregistrer des avancées concrètes :

■ **Le Fonds vert a été lancé à Durban. Il deviendra opérationnel lors de la prochaine COP en 2012.**

Les arrangements pratiques sur le lancement du Fonds dès 2012 sont arrêtés. De même, un programme de travail sur les sources de financement à long terme sera mené courant 2012, sur la base des rapports du groupe de conseil de haut niveau sur les financements pour les changements climatiques (AGF) et du G20, pour une décision fin 2012

■ **Le mécanisme favorisant la meilleure diffusion des technologies « vertes » peut commencer à fonctionner dès 2012**

■ **Un travail substantiel a été fait sur l'adaptation**

Le comité d'adaptation créé à Cancun est finalisé. Un programme de travail pour 2012 sur les pertes et dommages liés aux effets adverses du changement climatique est lancé. Un processus permettant de soutenir les Pays les moins avancés (PMA) dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'adaptation est lancé.

■ **Le mécanisme de préservation des forêts (REDD+) progresse**

Une déclaration d'intention conjointe a été approuvée le 7 décembre entre la plupart des pays du bassin du Congo et les principaux partenaires donateurs. De même, la France a signé un accord donnant accès à l'imagerie satellite SPOT à haute résolution pour le mécanisme REDD+ et pour les plans climat en Afrique centrale.

■ **Une deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto est arrêtée, dont les modalités restent à définir. Parallèlement, une « plate-forme de Durban » devant aboutir à la conclusion d'un accord en 2015 est créée (voir colonne de gauche).**

## La 17<sup>e</sup> conférence des Nations unies sur les changements climatiques (Durban, 28 novembre – 9 décembre 2011)

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

■ **L'Union européenne a su faire accepter à Durban sa vision d'un accord universel**

La Plateforme de Durban et l'annonce d'une deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto relancent la négociation jusqu'en 2015. Cet accord s'est forgé autour des propositions européennes, replaçant ainsi l'UE au centre du jeu grâce à une alliance avec les petits Etats insulaires (AOSIS) et plus largement avec les (PMA). Malgré le refus annoncé par quelques pays d'une 2<sup>e</sup> période d'engagement, la majorité des parties au protocole de Kyoto a accepté de poursuivre avec cet instrument. Les Etats-Unis et les pays émergents ont fait un pas dans la bonne direction, adopté une feuille de route commune et rejoint le projet d'un accord universel sur le climat.

■ **Développement et lutte contre le changement climatique sont désormais indissociables**

Les travaux du G20 sous présidence française en matière de financements innovants ont été à plusieurs reprises évoqués dans les débats de la conférence. Ils sont l'une des nombreuses sources de financement susceptible de remplir l'engagement des pays développés de lever 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour lutter contre le changement climatique dans les pays en développement.

Par ailleurs, la France a organisé à Durban un événement parallèle et un atelier technique sur l'initiative climat Paris-Nairobi visant à favoriser l'accès à l'énergie propre dans les pays

d'Afrique. La ministre de l'environnement, Nathalie Kosciusko-Morizet a également présidé à la signature du projet de mise à disposition d'images satellitaires de la forêt du bassin du Congo. Le projet, bénéficiant d'une subvention de 8,5 millions d'euros du MAEE, doit permettre aux administrations, institutions et ONG d'avoir



La Présidence sud-africaine de la conférence  
Crédits : Arnaud Bouissou - MEDDTL

accès gratuitement aux images récentes du satellite SPOT ainsi qu'aux archives et aux cartes forestières dérivées du traitement de ces photos, leur permettant ainsi une meilleure gestion de la forêt.

■ **Si l'ambition de l'accord de Durban est insuffisante la négociation va de nouveau de l'avant**

La France, l'UE et les pays les plus vulnérables aux changements climatiques (AOSIS, PMA, groupe Afrique) visaient des objectifs nettement plus ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique. Au sortir de la conférence, les objectifs de réduction des émissions des pays ne répondent toujours pas à l'urgence de la situation. Ces objectifs annoncés depuis Copenhague restent en retard par rapport à la croissance des émissions. Si le texte reconnaît qu'il

y a un écart entre les engagements de réduction des émissions des pays développés et des pays en développement et les niveaux qui permettraient de maintenir l'augmentation des températures mondiales de 2°C, cet écart n'est pas quantifié. Un programme de travail est lancé pour relever le niveau d'ambition dès 2012.

De même, nous n'avons pas obtenu de système commun de comptabilisation des émissions, même si des ateliers sont prévus en 2012 pour identifier les points communs des systèmes de comptabilisation des différents pays. Par ailleurs, les progrès sur les mécanismes de transparence (MRV), s'ils sont réels, demeurent limités : les décisions prises à Durban permettent l'adoption de lignes directrices sans pour autant mettre en place de système de contrôle de l'application (compliance) pour les pays développés. Enfin, le registre établi à Cancun et listant les actions volontaires d'atténuation des PED à la recherche de soutien financier ainsi que les financements disponibles est mis en place, ce qui permettra une meilleure transparence des actions.

Pour relever l'ambition de la communauté internationale, la France portera, en 2012 et au-delà, dans le débat européen et international des positions fortes sur les niveaux nécessaires de réduction des émissions. Pour que l'accord universel qui doit être conclu en 2015 soit efficace, elle veillera attentivement à ce que soit retenue une forme juridique qui garantisse des résultats concrets.

→ **POUR ALLER PLUS LOIN**

Site CCNUCC : <http://unfccc.int>

Site COP 17 Durban <http://www.cop17-cmp7durban.com/>

Retrouvez la brochure Changement climatique sur le site <http://www.diplomatie.gouv.fr/>

**Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats**  
**Direction des biens publics mondiaux**  
**Sous-direction du climat et de l'énergie**

Contact : Jean-Marc Pommeray – [jean-marc.pommeray@diplomatie.gouv.fr](mailto:jean-marc.pommeray@diplomatie.gouv.fr)

27, rue de la Convention, CS 91533, 75732 Paris Cedex 15

